

Procès-Verbal

Conseil Municipal du 19 mars 2025

Mercredi 19 mars 2025 à 18 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme BANVILLET, M. ROCHE Denis, M. DORCHIES Sébastien et M. MANNEVILLE Raphael.

Absents : Mme CHAUFOUR Sandrine, M. MILLON Julien qui a donné procuration à M. DORCHIES Sébastien et Mme COUPERIER Julie qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 3 mars

Madame Le Maire revient sur les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et fait voter le procès-verbal.

Le procès-verbal du conseil du 3 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Reprise de l'auberge du Vieux Four

Mme le Maire explique au Conseil que suite à la liquidation judiciaire d'Isabelle DECROIX, il convient de trouver un nouveau repreneur pour l'Auberge du Vieux Four.

Après avoir mis des annonces, des repreneurs se sont manifestés, des entretiens ont été faits.

Pour les entretiens les candidats étaient reçus par : Mme le Maire, Mme VILLENEUVE Catherine et Mme HUGUET Brigitte du Conseil, ainsi que M. NIANG Albouy de Billom Communauté.

Suite à ces entretiens, c'est la candidature de Monsieur BICHON Maxime qui a été retenue.

Mme le Maire, Mme VILLENEUVE Catherine et Mme HUGUET Brigitte présente le projet de Monsieur BICHON.

Suite à la présentation et au compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de Monsieur BICHON Maxime.

3. Consultation entreprises réhabilitation de l'ancienne école

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de projet de la réhabilitation et transformation de l'ancienne école en salles d'activités et logement, nous avons lancé une consultation d'entreprises sur une plateforme dématérialisée en février dernier. Celle-ci s'est avérée infructueuse par absence d'offres aux lots suivants :

3 lots sont sans réponse :

- Lot 5 charpente,
- Lot 6 couverture,
- Lot 11 Carrelage
- Lot 15 espaces verts.

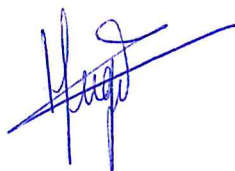
Il a été convenu avec Ar Ter le cabinet d'architecture, que lors du conseil municipal de ce jour, une délibération devait être prise afin de les autoriser à consulter en direct des entreprises pour ces 4 lots.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Ar Ter SARL d'Architecture d'organiser une consultation de gré à gré pour les lots 5 charpente, 6 couverture, 11 Carrelage et 15 espaces verts dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école.

La séance a été levée à 18h30

Le secrétaire de Séance,

Brigitte HUGUET



Le Maire,

Bernadette DUTHEIL

